

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 35

Artikel: Pétition
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SAN DZOSET

On gaillâ, qu'avâi êtâ recrutâ dein lo trein, passâvê se n'écoula à Bire, y'a dza on part d'ans.

On delon, la vépra, que l'avâi on bocon quartetta pè la cantina avoué on part d'autro devant lo rappet dè dnè z'haèrès, noutron coo en avâi 'na bombardâie dâo tonaire, kâ fasai 'na raveu dâi cinq ceints diabllo ci dzo quie et lo vin l'âi avâi bailli lo tor à cein que paret, se bin que quand l'a failli montâ la cavala, ma fai, motta! ne poi pas ietz amont!

Coudessai prâo s'eimbryi po s'aguelhi su la Bronna, mâ bernique! brelantsivè dè ti lè côtés et manquâvè dè sè rebatâ perque bas à totès lè z'eimbryiâtes. Se l'avâi pi ouzâ criâ on camarado po lo cottâ amont du pè derrai, l'arâi onco pu sè cambeyounâ dessus tant bin que mau, mâ, y'avâi dâi z'officiers perque et se l'aviont vu lo commerço, l'ariont tot lo drai menâ âo cliou.

Noutron coo, que ne volliai pas po ti lè diabllo allâ à l'hostiau, ruminâvè don, du 'na vouarbeta, coumeint d'antre faillai s'ein eimpreindre po sè yuppâ amont quand l'âi vint on idée.

Sè crampoussè fermo âi crins et à la salla, crotès on pi âo ferret et fâ ein pregneint 'na bouneinmodâie :

— Grand Saint Dzoset! se tè plliè! aidhiè mè, sein cein, su fottu!

Et ein cein deseint, vouaique noutron lulu que cambè la cavala, mâ, na pas sè rateni on iadzo amont, le ludzè dè la part delè et lo pourro coo va rebatâ perque bas ein sè crèveint onco la tête contre 'na borna.

Lo gaillâ, coumeint vo peinsâ, s'êtâi bailli 'na pecheinta toqenaèf, assebin sè relaiè tot'einsagnolâ ein faseint :

— Clia poison dè Saint Dzoset! m'a trào aidhi! tonaire!

**

Un philosophe. — Il y a des gens que l'effroyable guerre tourmente comme au premier jour. Ce ne sont pas des combattants, ils n'ont aucun des leurs dans les tranchées; dans notre flot qui échappe à la tempête, ils n'ont perdu ni leur situation ni leurs biens; mais leurs nerfs sont bien malades. Marc-Abram, de la Cazon, — « Pacheine », comme l'appellent ses voisins — est plus philosophe. Comme on lui demandait ce qu'il pensait des Alliés et de leurs adversaires :

— Laissons-les faire, répondit-il, ils se batront bien sans nous!

L'AMOUR ET LE MÉDECIN

Nouvelle chanson. — Vieux air.

Le médecin, le Dieu d'amour,
Sont de service chaque jour :
Voilà la ressemblance.

L'un est fameux dans ses vieux ans,
Et l'autre l'est dans son printemps :
Voilà la différence.

Ils sont aveugles tous les deux,
Malgré cela fort curieux :
Voilà la ressemblance.

L'un est grave et de noir vêtu,
L'autre est sémillant et tout nu :
Voilà la différence.

On a recours à tous les deux,
Quoique tous deux soient dangereux :
Voilà la ressemblance.
Il faut payer un grand docteur,
L'amour payé perd sa valeur ;
Voilà la différence.

Tous deux nous donnent du ressort,
Et même la vie et la mort :
Voilà la ressemblance.

L'un nous blesse en nous guérissant,
L'autre caresse en nous blessant :
Voilà la différence.

Tous deux regardent dans les yeux,
Si ça va mal, si ça va mieux :

Voilà la ressemblance.
C'est le pouls que tâte un docteur.
Mais l'amour nous touche le cœur :
Voilà la différence.

Tous deux s'en vont courant, trottant,
Et un tant soit peu charlatans :

Voilà la ressemblance.
L'un s'en va quand nous allons bien,
L'autre quand nous ne valons rien :
Voilà la différence.

(Communiqué par S. H.)

¶ En regardant. — Deux « côtes en long » regardent depuis près d'une heure une escouade d'ouvriers qui travaillent avec une ardeur peu commune.

— Y a pas à dire, fait à son compagnon un des spectateurs, pour du turbin (travail), c'est du turbin!

— Je dis pas, répond l'autre; mais y turbinent si tellement que c'est rudement esquinçant de les regarder.

CROQUIS D'ACTUALITÉ

Dans sa chronique parisienne du *Temps*, Abel Hermant trace le piquant croquis que voici. Il est bien d'actualité. Et pas du tout n'est besoin de faire le voyage de Paris pour en vérifier la ressemblance, n'est-ce pas, chers lectrices et lecteurs de Lausanne, question de veuvage à part?

On passerait plutôt à la mode d'être laide que d'être absurde. Hélas! on est bien obligé de lui passer trop souvent les deux. On voudrait au moins la réduire au respect de certaines convenances.

Dimanche, une jeune veuve faisait sensation sur le boulevard. Veuve, à n'en pas douter, car on ne saurait être en deuil davantage; peut-être même pseudo-veuve, et qui avait trop lu les contes de La Fontaine.

Elle était voilée de crêpe, mais voilée à l'orientale, c'est-à-dire que presque tous ses voiles environnaient sa tête, son visage, la partie supérieure de son corps, et qu'elle semblait fort peu se soucier du reste.

Musset a dit: « Quand on voit le pied, la jambe se devine. » Quand on voit la jambe elle-même, il ne reste plus assez à deviner. Les courtiers devraient lire des traités d'art poétique: ils apprendraient qu'ils ne faut pas tout dire.

... Henri Lavedan, qui a écrit un si joli dialogue de guerre sur *la Cheville*, en aurait voulu écrire une réplique, s'il avait rencontré dimanche, sur le boulevard, cette veuve inconsidérée. Il aurait dû changer son titre, *la Cheville*, et monter un peu plus haut.

Collision. — Une voiture, attelée de deux chevaux fringants, et une automobile se croisent de nuit, sur une route fort mal éclairée et pas très large.

Le carrosse, heurtant une bouleroue est renversé, ainsi que ses deux chevaux.

L'automobile, lancée à grande allure, passe sur un des chevaux, qu'elle écrase, puis bascule à son tour.

Par miracle, les occupants de l'un et de l'autre véhicules sont indemnes.

Mais le propriétaire du cheval tué, tempête et menace.

— Eh! pardi, Monsieur, pas tant de bruit, réplique le chauffard, calmez-vous! Il fait nuit, n'est-ce pas, et j'ai pris tout d'abord votre cheval pour un homme.

Les Alpes.

Les Alpes sont pour nous un refuge et un boulevard; elles ne sont pas seulement un symbole: elles sont un gage et une garantie d'indépendance.

EUGÈNE RAMBERT.

PÉTITION

On nous prie de reproduire la pétition suivante que l'on peut signer à l'Administration du *Conteur*, Imprimerie Ami Fatio & Cie (Albert Dupuis, successeur), Grand-St-Jean, 26, Lausanne.

Nous ne pouvons qu'y applaudir des deux mains.

AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL,

BERNE

Monsieur le Président

de la Confédération Suisse,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Un nombre considérable de non combattants des territoires français, femmes et jeunes filles pour la plupart, ont été arrachés à leurs familles pour aller travailler loin des leurs; cette déportation en masse s'est effectuée pendant la Semaine Sainte et la nouvelle nous en parvient maintenant.

Il y a dans cet acte une violation évidente de la Convention de La Haye.

Or, la Suisse a apposé sa signature au bas de cette Convention; elle en est donc garante, au moins moralement. Le fait d'avoir méconnu cet engagement est donc une atteinte directe à notre dignité. Les journaux rapportent que le gouvernement de la République française a saisi de ces faits les gouvernements des Etats neutres en les priant de protester contre des actes de guerre manifestement contraires au droit des gens.

Nous venons vous demander respectueusement, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, de bien vouloir donner suite à la démarche du gouvernement français en élevant au nom de la Suisse une protestation énergique.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre très haute considération.

(Cette pétition peut être signée par tous les citoyens suisses majeurs, hommes et femmes.)

La Repentance. — L'autre jour, un de nos amis, se promenant dans le Jorat, aperçut une « carrée » dont la mine cossue cadrait bien avec les champs plantureux qui l'entouraient.

— Quel est le nom de cette belle ferme, demanda-t-il à un cantonnier qui râtissait le bord du chemin?

— On y dit: « La Repentance ».

— La Repentance?

— Oui, monsieur, parce que celui qui l'a bâtie s'en est repenti d'abord après.

LÈ TABOUSSÈ

Lè fennès le sont dâi totès fortès po la tapelta. Que sai âo for, vai lo borné, pè lè tserrairès, porvu que séyant fenameint duès, vouaique la barjaqua ein route: farâi bin 'na carrâ dè petits tsats, âobin plliovetrâi dâi mâ dè relodzo que rein ne lè gravè: restont quie dévant et la tapetta va adé.

Y'a cauquies dzo, duès fennès s'êtiont rein-contraîs drai dévant lo bureau d'on notéro, que sè trovâvè âo pllian-pi, et dè bio savai sè sont boutaîs à coterdzi on bocon:

— Te ne sas pas, desâi l'ena, la Luise âo martsau va mè ein ravai ion!

— Et-te possiblo! fâ l'autro, dâi dzeins qu'ont prâo à fère, sein comptâ que Luise passè po n'orgolliâs et 'na tserropa!

— Et avoué cein que l'ein ont dza houit, et que sont papi élevâ!

— Et que lo martsau fâ prâo soveint lo bou delon, cein que que fâ que ne dussont pas avâ tot à remoille-mor pè l'hotò!

Y'avâi dza 'na pucheinta vouarba que niâffâvant dinse su elia pourra Luise qu'à la fin cein a fottu ein radze lo notéro, qu'êtâi justameint â